

COLLECTION HANDICAP VIEILLISSEMENT SOCIÉTÉ

Accessibilité et handicap

Sous la direction de
Joël Zaffran

PUG

À l'échelle européenne, l'égalité est au cœur des débats portant sur l'accès des personnes handicapées à l'espace public, au travail, à la culture, à l'école et à la formation. En France, la loi pour *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* promulguée le 11 février 2005 concrétise l'égalité par des mesures administratives, scolaires, professionnelles et architecturales. Ce livre renouvelle le débat sur l'égalité en la liant à l'accessibilité et la liberté. L'accessibilité est la possibilité d'une égale participation sociale de tous à toutes les sphères sociales, assortie d'une liberté des personnes de choisir la vie qu'elles veulent mener, dans la capacité de leurs moyens présents et à venir. Dix ans après cette loi, qu'en est-il de la situation des personnes handicapées ? Où en sommes-nous de leur accès à l'emploi, aux biens et aux services culturels, à une scolarité ordinaire et à la formation professionnelle ? Quels défis l'accessibilité dessine-t-elle pour les années à venir ? Les enseignants et les étudiants dans le champ du travail social, les travailleurs sociaux, les élus locaux, les acteurs du secteur public et privé, et plus largement les personnes concernées par la question du handicap trouveront dans cet ouvrage des éléments de réflexion et des réponses dans les trois grands thèmes qu'il aborde : l'accessibilité culturelle, l'accessibilité professionnelle et l'accessibilité scolaire.

Joël Zaffran est professeur de sociologie à l'université de Bordeaux et chercheur au Centre Émile-Durkheim (Unité mixte de recherche 5116, CNRS-Université de Bordeaux, Science politique et Sociologie comparatives).

Ont contribué à cet ouvrage : Teresa Assude, Sabine Bessière, Alain Blanc, Jean-Michel Bonvin, Hugo Dupont, Serge Ebersold, Marie-Hélène Jacques, Muriel Larrouy, Sylvie Le Laidier, Émilie Rosenstein, Jean-Michel Perez, Éric Plaisance, Sandrine Sophys-Veret, Géraldine Suau, Jeannette Tambone, Antoine Vérétoit.



9 782706 122262

ISBN 978-2-7061-2226-2 e-book PDF

PRESSES UNIVERSITAIRES DE GRENOBLE

BP 1549 – 38025 GRENOBLE CEDEX 1

www.pug.fr

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP



Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

© Presses universitaires de Grenoble, février 2015

5, place Robert-Schuman

BP 1549 – 38025 Grenoble cedex 1

Tél. 04 76 29 43 09 – Fax 04 76 44 64 31

pug@pug.fr / www.pug.fr

ISBN 978-2-7061-2226-2

L'ouvrage papier est paru sous la référence ISBN 978-2-7061-2225-5

Joël Zaffran (dir.)

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP
Anciennes pratiques, nouvel enjeu

Presses universitaires de Grenoble

« Handicap, Vieillesse, Société »
Collection dirigée par Alain Blanc

DANS LA MÊME COLLECTION

Patrick Legros (dir.), *Les processus discriminatoires des politiques du handicap*, 2014

Philippe Sanchez, *Justice pour les personnes handicapées*, 2014

Pierre Dufour, *L'expérience handie : Handicap et virilité*, 2013

Marlène Jouan (dir.), *Voies et voix du handicap*, 2013

Marion Blatgé, *Apprendre la déficience visuelle. Une socialisation*, 2012

Catherine Blatier, Martine Paulicand, Liliane Perrin-Bensahel (dir.), *Vous avez dit non-discrimination ?*, 2012

Christophe Dargère, *Enfermement et discrimination. De la structure médico-sociale à l'institution stigmatée*, 2012

Emmanuel Weislo, *Le handicap a sa place. De l'autorisation d'absence aux bancs de l'école*, 2012

Muriel Larrouy, *L'invention de l'accessibilité. Des politiques de transports des personnes handicapées aux politiques d'accessibilité aux transports urbains de voyageurs de 1975 à 2005*, 2011

Jean-Yves Richier, *Croire à la normalité*, 2011

Alain Blanc (dir.), *Les Aidants familiaux*, 2010

Marie Francoeur, *Fin de vie en établissement gériatrique*, 2010

Danielle Moyse, *Handicap : pour une révolution du regard*, 2010

Alain Blanc (dir.), *L'Insertion professionnelle des travailleurs handicapés*, 2009

Henri-Jacques Stiker, *Les Métamorphoses du handicap de 1970 à nos jours*, 2009

Alain Blanc (dir.), *Les Travailleurs handicapés vieillissants*, 2008

Ève Gardien, *L'Apprentissage du corps après l'accident. Sociologie de la production du corps*, 2008

Olivier R. Grim, *Mythes, monstres et cinéma. Aux confins de l'humanité*, 2008

Remerciements

Ce livre rassemble les actes d'un colloque qui s'est tenu à l'université de Bordeaux en mai 2014. Il a réuni des universitaires et des représentants institutionnels ou associatifs : le Défenseur des droits, la mairie de Bordeaux, le Centre régional d'études, d'actions et d'informations pour les personnes en situation de vulnérabilité (CREAI), le ministère de la Culture, le ministère du Travail, le rectorat, le ministère de l'Éducation nationale, le Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications (CEREQ), l'Agence régionale de santé (ARS) le Schéma régional pour la formation des personnes handicapées (SRFPH).

Le colloque a bénéficié du soutien de l'université de Bordeaux, du Centre Émile Durkheim, du Centre de formation en sciences sociales appliquées de l'université de Bordeaux (CFSSA), de l'Association pour la réadaptation et l'intégration (ARI) de Bordeaux, du CREAI d'Aquitaine ainsi que de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Son organisation a été possible grâce au suivi de plusieurs personnes que nous remercions : Nadia Ecalle et Alexandra Struck du CREAI, Juliette Vollet du Centre Émile Durkheim, Aurélie Cevaër chargée de l'accompagnement du public handicapé de l'université de Bordeaux (service PHASE).

Nous remercions aussi les participants au colloque (le public et les intervenants en conférence plénière, en ateliers et lors de la table ronde), les étudiants (Océane et Arnaud) chargés de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ainsi que les animateurs des ateliers.

Des remerciements particuliers vont à Laure Gayraud du CEREQ et Nadine Gruault du CFSSA pour leur implication et leur efficacité.

La publication de l'ouvrage est soutenue par la CNSA.

Liste des sigles

AAH: Allocation aux adultes handicapés

AGEFIPH: Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

APAJH: Association pour le placement et l'aide aux jeunes handicapés

APF: Association des paralysés de France

ARI: Association pour la réadaptation et l'intégration

ARS: Agence régionale de santé

AT-MP: Accident du travail – Maladie professionnelle

AVS: Auxiliaire de vie

BEP: Besoin éducatif particulier

BIT: Bureau international du travail

CASF: Code de l'action sociale et des familles

CEREQ: Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications

CDAPH: Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDTD: Centre de distribution de travail à domicile

CEMT: Conférence européenne des ministres des Transports

CFSSA: Centre de formation en sciences sociales appliquées de l'université de Bordeaux

CI: Carte d'invalidité

CIF: Classification internationale du fonctionnement

CIFRE : Convention industrielle de formation à la recherche en entreprise

CIH : Classification internationale du handicap

CLH : Confédération générale des aveugles, sourds, grands infirmes et personnes âgées, l'Union des myopathes de France ou le Comité de lutte des handicapés

CLIS : Classe pour l'inclusion scolaire

CNAF : Caisse nationale des allocations familiales

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

COLITRAH : Comité de liaison pour le transport des handicapés

CPU : Conférence des présidents d'université

CREAI : Centre régional d'études, d'actions et d'informations pour les personnes en situation de vulnérabilité

CTNERHI : Centre technique national d'études et de recherche sur le handicap et les inadaptations

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DJINH : Dispositif jeunes insertion handicap

DOETH : Déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

EA : Entreprises adaptées

EPIC : Établissements publics à caractère industriel ou commercial

ERP : Établissements recevant du public

ESAT : Établissements et services d'aide au travail

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

FPE : Fonction publique de l'État

FPH : Fonction publique hospitalière

FPT : Fonction publique territoriale

GIHP : Groupement pour l'insertion des handicapés physiques

HSM : Handicap santé ménages

IEM : Instituts d'éducation motrice

IGAENR : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

IME : Instituts médico-éducatifs

INRETS : Institut national de recherche et d'études sur les transports et la sécurité

INSA : Institut national des sciences appliquées

IR/ITEP : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

MCC : Ministère de la Culture et de la Communication

MDH : Mouvement de défense des handicapés

MENESR : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MDPH : Maison départementale pour les personnes handicapées

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OETH : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONISEP : Office national d'informations sur les enseignements et les professions

ONU : Organisation des Nations Unies

PAV : Plan d'accessibilité de la voirie

PHARES : « Par-delà le handicap accéder et réussir dans l'enseignement supérieur »

PI : Pension d'invalidité

PIMS : Pratiques d'inclusion en milieu scolaire

PPS : Projet personnalisé de scolarisation

RATP : Régie autonome des transports parisiens

RECA : Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité

RER : Réseau express régional

RFF : Réseau ferré de France

RIF : Région Île-de-France

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

RSA : Revenu de solidarité active

RVI : Renault véhicule industriel

SAHEHD : Service d'accompagnement et d'hébergement pour étudiants handicapés dépendants

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

SNCF : Société nationale des chemins de fer

SRFPH : Schéma régional pour la formation des personnes handicapées

STIF : Syndicat des transports d'Île-de-France

STP : Société des transports poitevins

UFR : Unités de formation et de recherche

UITP : Union internationale des transports publics

ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

UNAPEI : Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés

UTP : Union des transports publics

VDP : Verband deutscher verkehrsunternehmen

Présentation des auteurs

Teresa Assude est professeure en sciences de l'éducation (didactique des mathématiques) et chercheuse à l'EA 4671 ADEF (apprentissage-didactique-évaluation-formation) à l'université d'Aix-Marseille et l'IFE-ENS Lyon. Ses recherches portent sur la scolarisation des élèves handicapés du point de vue des disciplines scolaires et des pratiques des acteurs. Elle a coédité l'ouvrage *Pratiques inclusives et savoirs scolaires. Paradoxes, contradictions et perspectives* aux Presses universitaires de Nancy (2013) et co-coordonné deux dossiers dans la *Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation* : « Faire travailler ensemble tous les acteurs de l'inclusion » (*NRAS*, n° 57, 2012) ainsi que « Savoirs professionnels et pratiques inclusives » (*NRAS*, n° 65, 2014).

Alain Blanc est sociologue. Professeur des universités, il enseigne à l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble et est chercheur au laboratoire sens et compréhension du monde contemporain (LASCO) à Paris Descartes / Institut Mines Télécom. Il a dirigé et codirigé des ouvrages collectifs et publié trois ouvrages : *Les handicapés au travail. Analyse sociologique d'un dispositif d'insertion professionnelle* (Dunod, 1995); *Le handicap ou le désordre des apparences* (Armand Colin, 2006); *Sociologie du handicap* (Armand Colin, 2012).

Sabine Bessière était, au moment de la rédaction de cet article, responsable du département Métiers et qualifications à la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Jean-Michel Bonvin est sociologue et professeur de *Politiques Sociales et Vulnérabilités* à l'université de Genève. Ses recherches portent sur les politiques d'intégration sociale, la sociologie du travail et des entreprises ainsi que sur les théories de la justice, notamment l'approche par les capacités. Il est l'auteur, avec Nicolas Farvaque, de *Amartya Sen, une*

politique de la liberté (Michalon, 2008) et de nombreux articles dans des revues à comité de lecture telles que *L'année sociologique*, *Review of Social Economy*, *Social Policy & Society* ou *European Societies*.

Hugo Dupont est sociologue. Attaché temporaire d'enseignement et de recherche, il enseigne à l'université Toulouse-Jean Jaurès et est chercheur associé au groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité et les pratiques éducatives et scolaires (Grhapes, EA 7287). Il est l'auteur d'une thèse de sociologie sur l'expérience institutionnelle d'adolescents présentant des troubles du comportement réalisée au sein du Centre Émile Durkheim (UMR 5116) de l'université de Bordeaux.

Serge Ebersold est professeur de sociologie à l'INS HEA de Suresnes et un des fondateurs de la sociologie du handicap en France. Ses recherches portent sur les conditions de scolarisation et d'accès à l'emploi des personnes handicapées. Il est notamment l'auteur de : *Les transitions vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi des jeunes adultes handicapés* (OCDE, 2012) ; *L'inclusion des étudiants handicapés dans l'enseignement tertiaire et dans l'emploi* (OCDE, 2011) ; *Parents et professionnels face au dévoilement du handicap* (Érès, 2007) ; *Le temps des servitudes : la famille à l'épreuve du handicap* (PUR, 2005) ; *L'invention du handicap* (CTNERHI, 1992).

Marie-Hélène Jacques est maître de conférences en sciences de l'éducation à l'ESPE de l'université de Poitiers et chercheur au groupe d'études sociologiques du centre ouest (GRESO). Elle est responsable du master Intégration des personnes handicapées et en difficultés. Ses recherches portent sur les orientations scolaires, les parcours professionnels et les transitions qui s'y rattachent. Elle a codirigé : *Handicap : l'école et après*, (NRAS, n° 63, 2013).

Muriel Larrouy est chargée d'étude *Transports en commun* pour la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Auparavant, elle a conduit une thèse au sein de la RATP durant quatre années sur la construction de la politique d'accessibilité dans les transports en commun depuis 1975. Cette recherche a donné lieu à la publication d'un livre : *L'invention de l'accessibilité. Des politiques de transports urbains de voyageurs en France de 1975 à 2005* (Presses universitaires de Grenoble, 2011).

Sylvie Le Laidier est chef du bureau *Études statistiques sur les élèves* à la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle est l'auteur avec Patricia Prouchandy d'un document intitulé: *La scolarisation des jeunes handicapés*, (note d'information n° 12.10 – mai 2012, ministère de l'Éducation nationale).

Éric Plaisance est professeur émérite de sciences de l'éducation à l'université Paris Descartes et chercheur au Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS, unité de recherche CNRS – Paris Descartes). Il a notamment publié: *Autrement capables. École, emploi, société: pour l'inclusion des personnes handicapées* (Autrement, 2009); *Grandir ensemble. L'éducation inclusive dès la petite enfance*, (INS HEA, 2012, en collaboration avec Maria Kron) et le numéro spécial de la revue ALTER consacré à l'approche italienne de l'éducation inclusive (vol. 8, n° 2, avril-juin 2014, en collaboration avec Lucia de Anna).

Jean-Michel Perez est maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Lorraine (ESPE) et chercheur à l'EA 2310 LISEC (laboratoire interdisciplinaire des sciences de l'éducation et de la communication). Ses recherches portent sur la scolarisation des élèves handicapés du point de vue des pratiques des membres de la communauté éducative. Il a coordonné avec Térésa Assude l'ouvrage *Pratiques inclusives et savoirs scolaires. Paradoxes, contradictions et perspectives* (Presses universitaires de Nancy, 2013) ainsi que le dossier n° 65 de la *NRAS*: «Savoirs professionnels et pratiques inclusives» (2014).

Emilie Rosenstein est sociologue. Chercheuse à l'université de Genève, elle réalise une thèse de doctorat dans le cadre du pôle de recherche national intitulé *LIVES – Surmonter la vulnérabilité: Perspective du parcours de vie*. Ses travaux portent plus particulièrement sur les politiques sociales et la réinsertion professionnelle des personnes handicapées. Elle a publié entre autres: *L'activation et ses abus de langage: le cas de l'assurance-invalidité*. (*Revue suisse de travail social*, 2012, 13(2), 38-50).

Sandrine Sophys-Véret est chargée de mission Culture et Handicap au sein du département de l'éducation et du développement artistiques et culturels et dans le service de coordination des politiques culturelles et de l'innovation au secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication (MCC). Elle y assure la coordination de la

politique handicap et des relations interministérielles. Elle est l'auteur du premier guide pratique de l'accessibilité Culture-Handicap paru en 2007. Elle est responsable de la conception et de la coordination éditoriale de la collection Culture et Handicap éditée par le MCC: *Spectacle vivant et accessibilité* (2009), *Équipements culturels et handicap mental* (2010). Les prochains guides auront pour thèmes: les expositions et le parcours de visite accessibles, les bibliothèques accessibles ainsi que le cinéma et l'accessibilité.

Géraldine Suau est doctorante en psychologie à l'université de Lorraine dans le laboratoire EA 4360 APEMAC. Ses recherches portent sur les pratiques inclusives en milieu scolaire. Elle a publié en collaboration avec Jean-Michel Pérez, Térésa Assude, Jeannette Tambone et Aliette Vérillon en 2014: «Accessibilité didactique et dynamique topogénétique» (*Recherches en didactiques des mathématiques*, vol.34.1, pp. 33-57).

Jeannette Tambone est docteur en sciences de l'éducation. Ses recherches se situent dans le champ de la didactique et visent l'observation des pratiques enseignantes dans la prise compte des élèves à besoins éducatifs particuliers. En 2014, dans le champ de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les milieux ordinaires et spécialisés, elle a publié avec Jean-Michel Pérez, Térésa Assude, Gérardilne Suau et Aliette Vérillon «Accessibilité didactique et dynamique topogénétique» (*Recherches en didactiques des mathématiques*, vol.34.1, pp. 33-57) et «Quels savoirs professionnels en mathématiques pour des enseignants de Clis?» (*NRAS*, n° 65).

Antoine Véré tout est sociologue, ingénieur d'études à l'université Bordeaux et au Centre Émile Durkheim, UMR – 5116. Il a publié en collaboration avec François Dubet et Marie Duru Bellat *Les sociétés et leur école. Emprise du diplôme et cohésion sociale* (Seuil, 2010).

Joël Zaffran est professeur de sociologie à l'université Bordeaux Segalen et chercheur au Centre Émile Durkheim, UMR – 5116 – IEP de Bordeaux et université de Bordeaux. Il est l'auteur notamment de: *L'intégration scolaire des élèves handicapés* (L'Harmattan, 2007); *Quelle école pour les élèves handicapés?* (La Découverte, 2007).

L'accessibilité est-elle soluble dans l'accès ?

Joël Zaffran

Le handicap est une catégorie d'action publique dont une part du référentiel s'élabore à l'échelle internationale, se précise au niveau européen et se systématise dans un cadre national. À l'échelle mondiale, la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées édicte en 2006 la règle de pleine participation sociale des personnes handicapées et de vie indépendante sur la base de l'égalité avec les autres. Elle préconise « des mesures appropriées pour l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public ». À l'échelle européenne, l'année 2003 fut l'année européenne des personnes handicapées suivie en 2007 de l'année de l'égalité des chances pour tous, celle-ci faisant suite à la mise en place par le Conseil de l'Europe d'un plan d'action 2006-2015 destiné à promouvoir les droits des personnes handicapées à la société. Ce plan envisage des stratégies viables de prise en compte du handicap dans tous les domaines d'action des États membres. À l'échelle nationale, trente années séparent la loi d'orientation n° 75-534 du 30 juin 1975

en faveur des personnes handicapées de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La première loi fait de l'accès de tous aux droits fondamentaux une obligation nationale tandis que la seconde renforce le cadre législatif de 1975 d'une part en ne s'adressant pas uniquement aux personnes à mobilité réduite mais à tous les types de handicap, d'autre part en adossant la mise en conformité des lieux publics, des écoles, des habitations, des transports et de la voirie des bâtiments au principe d'accessibilité généralisée. Cela suppose que toutes les installations ouvertes au public deviennent accessibles aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), mais aussi que l'organisation de *la chaîne du déplacement* (qui comprend le cadre bâti, la voirie, les espaces publics, les systèmes de transports et leur intermodalité) soit organisée pour permettre l'accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées¹.

Ce jeu d'échelle indique d'abord que l'égalité est au cœur des débats locaux, nationaux, européens et mondiaux sur la participation sociale des personnes handicapées. Il souligne ensuite que le référentiel des politiques publiques érige le handicap en catégorie d'action justifiable de préconisations et de mesures techniques susceptibles de lever les obstacles matériels à l'accès et aux déplacements. Il laisse deviner enfin l'incidence des débats sur les dotations financières affectées par les collectivités territoriales à des mesures spécifiques comme le transport des élèves handicapés ou la prescription d'une aide technique personnalisée. Toutefois, ce référentiel n'est pas récent et l'on peut s'interroger, dix ans après la loi de février 2005, sur les évolutions qui ont marqué l'accès des personnes handicapées aux sphères de participation sociale mais aussi sur les bilans à tirer des années écoulées et les défis qui se dessinent pour les années à venir.

On peut répondre de deux manières à cette interpellation. La première s'arrime à la définition de la conception universelle (*universal design*)

1 Voir le rapport *Réussir 2015* rédigé en mars 2013 par la sénatrice Claire-Lise Campion. Elle y note par ailleurs que l'objectif d'accessibilité généralisée pour 2015 est ambitieux mais irréalisable.

proposées par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans l'article 2 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées² qui complète la définition du Conseil de l'Europe dans sa résolution sur l'introduction des principes de *conception universelle* dans les programmes de formation de l'ensemble des professions travaillant dans le domaine de l'environnement bâti³. Elle consiste à dresser une liste des mesures correctives qui, depuis l'obligation de la loi de février de 2005, ont permis l'accès des personnes handicapées aux lieux publics, aux écoles, aux transports et à la voirie, puis à établir l'inventaire de ce qu'il reste à faire. La seconde ouvre une discussion sur l'accessibilité à partir des principes de justice d'une société qui ne se conçoit pas comme un marché (scolaire, professionnel ou culturel) dont sont exclus certains groupes et à l'égard desquels des allocations spécifiques sont prévues afin de corriger les inégalités d'accès, mais comme un ensemble de dotations dont se saisissent les personnes en fonction de l'orientation qu'elles souhaitent donner à leur bien-être. Cette seconde voie s'inspire d'un modèle de justice qui adjoint à l'égalité des conditions de vie la liberté réelle des personnes de choisir leur vie, et qui subordonne cette liberté aux conditions effectives d'accès à tous les biens, les services et les droits formels (voir Sen, 2000 et 2009) Si le principe de justice prévoit un accès de tous à ces ressources, celui de liberté associe accomplissement et reconnaissance personnels par les réalisations que l'individu peut effectivement accomplir grâce aux programmes et aux acteurs institutionnels qui soutiennent les capacités individuelles à l'échelle des institutions (scolaire et culturelle notamment), des organisations (la classe, le musée, l'entreprise, l'université) et des personnes (l'enseignant, les opérateurs ou les décideurs publics). En indexant la liberté

2 « On entend par "conception universelle" la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale. » (Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées adoptée le 13 décembre 2006).

3 « La conception universelle est une stratégie qui vise à concevoir et à composer différents produits et environnements qui soient, autant que faire se peut et de la manière la plus indépendante et naturelle possible, accessibles, compréhensibles et utilisables par tous, sans devoir recourir à des solutions nécessitant une adaptation ou une conception spéciale. » (Conseil de l'Europe, ResAP, 2001).

individuelle aux opportunités que la société garantit aux personnes, cette approche de l'accessibilité ne conçoit pas l'exercice concret de la responsabilité individuelle sans les garanties collectives de sa réalisation.

Les réalisations que les personnes sont capables de faire et ce qu'elles peuvent être à partir des opportunités réelles de faire et d'être interrogent les limitations fonctionnelles dues au handicap, et par voie de conséquence les actions à mener sur les plans individuel et environnemental pour accroître cette capacité. Les aménagements du bâti, de la voirie et des transports sont donc insuffisants s'ils ne s'accompagnent pas de la possibilité réelle des personnes, dans la mesure de leurs moyens présents et à venir, de choisir librement les biens à convoiter et les lieux où se rendre (Nussbaum, 2006). De ce fait, l'accès et la continuité de la *chaîne des déplacements* sont une condition nécessaire mais non suffisante de la justice car si une faible mobilité réduit la participation sociale et l'accès aux aménités par les assignations géographiques qu'elle entraîne, la sortie des cantonnements et la levée des restrictions spatiales supposent d'agir sur les freins à la mobilité qui ne se limitent pas aux aménagements du bâti public et privé. Ces freins sont physiologiques ou financiers; ils sont liés aussi à de faibles compétences en mobilité (être capable de surmonter ses craintes, de se repérer sur un réseau de transports publics, de maîtriser la langue française, etc.) et à un manque d'aisance avec les normes sociales de la mobilité. La justice réclame que des supports interviennent en amont des déplacements pour garantir pleinement la mobilité, et de la sorte permettre aux personnes handicapées (quel que soit d'ailleurs le type de handicap) d'utiliser et de bénéficier des prestations (culturelles, scolaires, professionnelles, commerciales, sanitaires, etc.) mises à la disposition de tous. Si les débats que suscite la loi de février 2005 restent encadrés par le principe d'égalité, ils doivent être guidés aussi, pour être utiles aux politiques publiques, par le principe de liberté. C'est la condition pour qu'une société accessible soit juste. Cette seconde voie a été choisie pour organiser l'ouvrage en trois thèmes: la culture, l'emploi, la formation. Considérés ensemble, ces thèmes envisagent l'accessibilité par la combinaison de biens et services auxquels une personne peut prétendre formellement par son statut d'ayant droit, et qu'elle peut obtenir dans les faits dès lors qu'elle les réclame.

Conclusion

Les conditions de scolarisation des élèves présentant un BEP sont donc largement tributaires des modes de légitimation scolaire déployés pour rendre la scolarisation socialement signifiante aux yeux des acteurs de l'école. Ces modes de légitimation dépendent de la place qu'accordent les établissements au handicap et, plus généralement, à la diversité (Duru-Bellat, 2002 ; Grisay, 2006). Ils sont en cela subordonnés aux contextes créés par les établissements au regard des missions qu'ils se donnent, de la conception démocratique de l'enseignement et de l'orientation promue et du type d'excellence encouragée par les conditions d'exercice du métier d'enseignant (Dubet *et al.* 2010 ; Felouzis, 1997). Ces contextes organisationnels vont influencer sur la qualité des relations entre enseignants et élèves et, corrélativement, sur l'investissement dans le travail scolaire de ces derniers tout comme sur l'efficacité des pratiques pédagogiques (Felouzis, 1997). Ils vont également conditionner les attentes des membres de la communauté scolaire vis-à-vis des élèves et, ce faisant, une réussite scolaire généralement corrélée à des pratiques pédagogiques qui combinent niveau d'attentes et exigences élevées (Duru-Bellat, 2002). Ces contextes organisationnels président en outre au climat scolaire instauré, c'est-à-dire à la qualité et au style de vie : un climat scolaire positif affecte la motivation à apprendre, favorise l'apprentissage coopératif, la cohésion du groupe ainsi que le respect et la confiance mutuels ; il constitue également un appui pour l'équipe éducative, contribue à sa stabilité et participe de la qualité des enseignements réalisés (Debarbieux *et al.*, 2012). Ces contextes organisationnels dépendent des options privilégiées par les établissements : les formes de travail en équipe qu'elles encouragent et les formes de soutiens proposés aux enseignants vont conditionner le sentiment d'impuissance perçu par ces derniers devant des classes hétérogènes (Dyssegard et Larsen, 2013). Ces contextes président en outre aux liens tissés avec les établissements d'enseignement supérieur ou les acteurs du marché de l'emploi : les établissements recrutant des élèves provenant majoritairement de milieux aisés, de bon niveau scolaire, proposant des filières générales et pouvant inclure des classes préparatoires aux grandes écoles offrent des trajectoires postsecondaires différentes de ceux qui ne seront pas dans ce cas de figure (Felouzis et Perroton, 2007).

Les modes de légitimation scolaire déployés pour rendre la scolarisation socialement signifiante aux yeux des élèves présentant un BEP dépendent aussi de l'autonomie décisionnelle et du sentiment de compétence conféré par les soutiens et les aménagements ainsi que les méthodologies d'accompagnement déployées (Crahay *et al.*, 2011). Cette autonomie décisionnelle repose sur un ancrage fonctionnel de l'accessibilité incitant les acteurs à se distancier de la traditionnelle logique d'aide corrélée à une déficience ou à un besoin de service au profit d'une logique de mise en compétence. En plus pessimistes sur leur futur que ceux qui ne sont pas dans ce cas de figure (Newman *et al.*, 2009), les lycéens américains se considérant handicapés suggèrent qu'il revient à l'accessibilité de mettre l'accent sur les pôles de certitude requis pour apprendre à se construire, à s'entrevoir un futur et assumer une responsabilité morale pour agir dans un monde qui change et accepter les changements de situation et de statut pour endosser de nouvelles identités.

Cet ancrage fonctionnel de l'accessibilité va conditionner l'importance accordée par les stratégies d'accompagnement aux facteurs intervenant dans l'accessibilisation de l'environnement scolaire et les droits qui peuvent y être rattachés. Elle va aussi présider aux modes d'implication des intéressés dans le processus et, corrélativement, comme le suggèrent certains travaux relatifs aux apprentissages socio-émotionnels, à les préparer à faire valoir leurs droits, à faire respecter leurs choix et à veiller à leur mise en œuvre ainsi que le supposent des législations subordonnant l'accès aux droits individuels à la capacité d'autolégitimation (Edelman *et al.*, 2004 ; Larson, 2000). Cet ancrage fonctionnel conditionne en outre la temporalisation des pratiques conjuguant temporalités scolaires et postsecondaires et incitant à la projection de soi dans le futur. Il est en cela propice à des pratiques d'accompagnement reliant l'explicitation des besoins aux stratégies déployées par les structures d'accompagnement pour éviter les risques de stigmatisation et non à la distanciation vis-à-vis de toute condition statutaire. L'oublier reviendrait à n'entrevoir le devenir des élèves et leur participation sociale à l'aune des contingences organisationnelles et professionnelles au détriment de leurs attentes, de leurs besoins et de leurs préoccupations.